

cette différence de 50 p. c. au préjudice de l'endroit où le risque est le moindre ?

Et puis, pourquoi confier la révision locale à un étranger qui ignore les lieux ? Si la coalition des compagnies nous avait écouté, elle aurait adjoint à son conseil le chef des pompiers et un architecte ; de cette façon, l'expertise du degré de danger qu'offrent les maisons assurées eût été faite d'une manière raisonnée.

La Semaine Commerciale est ténace ; elle ne prendra de repos que lorsque justice sera rendue.

Les temps sont proches. Déjà nos citoyens étudient les moyens à prendre pour se protéger. On parle d'imiter l'exemple de Montréal en fondant une compagnie mutuelle sur des bases solides. Comme on peut dire que le risque des conflagrations est réduit à zéro, bon nombre croient que les propriétaires de Québec pourraient s'assurer eux-mêmes avec profit. Ou encore, il serait peut-être à propos pour la Corporation de Québec de prendre l'initiative en offrant un encouragement tangible à toute compagnie d'assurance qui viendrait à Québec avec un tarif indépendant.

Si l'un de ces matins, le "combine" s'éveille en face d'une compagnie rivale, il n'aura pas de reproches à nous faire ; nous l'avons assez averti.

o.o.o.o

**LES FERMES EXPÉRIMENTALES**

Le fonctionnement des fermes expérimentales, au Canada, remonte à l'année 1886, époque à laquelle fut votée la loi concernant les stations agronomiques. Elles ont été créées non seulement en vue d'éprouver les mérites, la vigueur, la rusticité et l'adaptabilité des variétés nouvelles et non encore essayées de céréales et autres récoltes des champs, des graminées, plantes fourragères, fruits, légumes, plantes et arbres, mais aussi dans le but de distribuer aux agriculteurs, sous certaines conditions, des échantillons de produits dont il serait utile de répandre la culture.

D'après le rapport du comité de l'agriculture, plus de cinq cents expérimentations ont été faites sur diverses espèces de produits agricoles et un plus grand nombre encore sur les fruits de tous genres, y compris deux cents variétés de pommes russes. Cependant, jusqu'à présent, une seule variété de pommes de Sibérie (*Pyrus baccata*) a pu être acclimatée aux fermes de Brandon et d'Indian-Head. La ferme expérimentale d'Agassiz possède actuellement l'une des pépinières les plus considérables du monde : 1,800 variétés de fruits y sont rassemblées, dont plus de 1,200 sont des variétés de gros fruits.

La distribution des grains de semence

**Une bonne marchandise** n toujours son prix et se vend aisément

La célèbre **Poudre à Pâte**

# Cook's Delight

Est de cette classe de marchandises. Elle donne la plus entière satisfaction, et aux marchands et aux consommateurs. Les ingrédients qui y entrent sont de première classe.

En vente chez tous les **Epiciers de Gros.**

**NEUVILLE BELLEAU**

— COMPTABLE —

S'occupe d'auditon et de révision de livres, de collection de dettes, d'achats et ventes d'actions de banques et de

**VALEURS DE TOUTES SORTES** collectées au plus bas taux dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

**Traite** lettres de change sur New-York vendues et achetées.

101 Rue St-Pierre - - - QUEBEC.

**PARADIS & JOBIN**

COMPTABLES et LIQUIDATEURS

S'occupent d'auditon et de révision de livres. Collection de dettes.

Serviront d'arbitres dans les causes de compromis entre débiteurs et créanciers.

Liquidation d'affaires de faillites.

Agents pour la "NORTH AMERICA" compagnie d'assurance contre le feu.

Bureau :

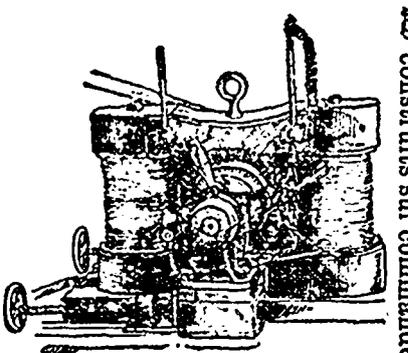
**44 Rue Dalhousie**

Bâtisse de la Compagnie du Richelieu. Téléphone 187.

**J. F. GUAY & Cie**

524 RUE ST-VALLIER

Moteurs polyphasés



construits sur commande

**Dynamos, Téléphones, Fils, Cables, Etc., Etc.**

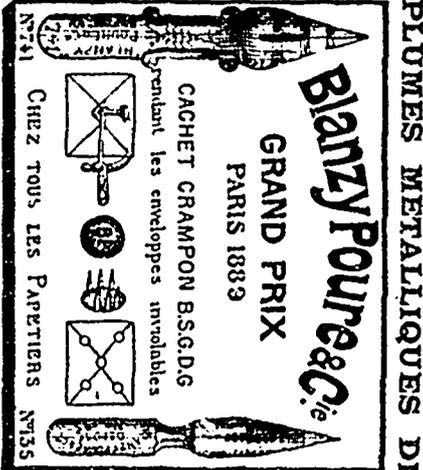
PLUMES METALLIQUES DE

**Blanzy Poudre & Cie**

GRAND PRIX PARIS 1889

CACHET GRAMPON B.S.G.D.G. vendant les enveloppes inviolables

CHEZ TOUTS LES PAPETERIERS



**J. B. ROLLAND & FILS** Montréal  
Seuls agents pour le Canada.

**N. RANCOUR**  
Marchand de **GLACE**  
145 et 147 RUE SCOTT  
Glace livrée à domicile, dans tous les quartiers de la ville.  
Téléphone 476.

**REGLEMENTS**  
Concernant l'Exposition qui se tiendra aux Trois-Rivières du 14 au 19 septembre prochain.

**DEPARTEMENT DES DAMES**

L'ouvrage doit être l'œuvre de l'exposante. Le droit d'exposer, ou l'entrée, sera de 25 centins pour 5 articles ou moins. Pour plus de 5 articles, encore 25 centins.

Toute personne désirant exposer devra faire application au comité pour avoir une liste des prix ; laquelle contiendra un blanc que l'on devra remplir, en mettant le numéro des classes, sections et prix, ainsi que la description des objets et leur valeur, afin que leur propriétaire soit dédommagé en cas d'accidents par le feu ou l'eau.

Ce blanc sera envoyé au comité trifluvien, avec le montant de l'entrée chez la présidente du département des ouvrages des dames : Mademoiselle St. w., 18 rue Royale, Trois-Rivières.

Cet envoi devra se faire avant le quatre septembre ; les exposantes sont priées de faire ce paiement en mandats de poste, les timbres de poste ne seront pas acceptés.

Après réception du droit d'entrée, le comité trifluvien expédiera des billets que les exposantes placeront sur chaque article. Le nom de l'exposante ne devra pas figurer sur ces billets.

Les objets devront être rendus sur le terrain de l'Exposition le 10 septembre ; à partir du 11, ils n'auront pas droit au concours.

Les envois devront être adressés comme suit :

**DEPARTEMENT DES DAMES**  
BÂTISSE DE L'INDUSTRIE  
Parc St-Louis, Trois-Rivières, P.Q.